



Permis de conduire belge et permis français

Par **systeme d**, le **02/01/2013** à **17:26**

Bonjour,

Je circule avec le permis belge, donc un permis européen, que je ne suis pas obligé de changer par le permis français, sauf grosse infraction.

La question que je me pose, avec leur nouveau permis électronique : vais-je être obligé de changer aussi ?

That is the question ?

Merci à tous les spécialistes.

systeme d

Par **Tisuisse**, le **05/01/2013** à **07:20**

Bonjour,

Si vous êtes ressortissant français et que vous avez vécu au moins 6 mois en Belgique lorsque vous avez passé votre permis Belgique, votre permis est valable. Etant revenu en France de façon définitive, à la moindre infraction, grave ou non, entraînant un retrait de points, même 1 seul point, vous devrez faire obligatoirement l'échange en préfecture. L'Administration a la possibilité d'aller fouiller dans tous les fichiers nationaux (Sécu, banques, impôts, assurances, CAF, URSSAF, etc) pour vérifier que vous avez bien résidé au moins 6

mois en Belgique. Par contre, si vous n'avez pas vécu au moins 6 mois en Belgique lors de votre passage de votre permis, votre permis, fut-il communautaire, n'est pas valable en France et vous roulez sans permis. Tant que vous ne commettez pas un délit routier, tant que vous n'avez pas un accident grave (responsable ou victime), personne n'ira vérifier mais dans le cas contraire, la justice procédera aux vérifications d'usage et vous risquez gros, très gros, puisque c'est une conduite sans permis valable sur le territoire français, donc sans assurance également.

Par **systeme d**, le **05/01/2013 à 18:05**

OK OK tuisisse

mon permis de conduire date de 1962 et je suis français naturalisé français(MOINS d'impôt à la source)

lors d'un contrôle routier un policier m'a confirmé que je ne suis nullement obligé de changer le permis sauf en cas d'une infraction majeure!!!!
d'ailleurs différents textes de loi le confirment

mais peut-être êtes-vous SUISSE alors là!!!!????

Par **Tuisisse**, le **05/01/2013 à 18:56**

D'une part, il ne faut jamais se fier aux pseudos. En effet, je ne suis pas citoyen helvétique mais bel et bien français et de longue souche. D'autre part ne croyez pas systématiquement tout ce que vous disent les autres, y compris les membres des FDO. La justice, en cas d'accident grave, va chercher à savoir si vous viviez bien depuis au moins 6 mois en Belgique le jour où vous aviez passé votre permis. Si ce n'est pas le cas, vous risquez gros.

Pour revenir à votre question, le permis électronique européen qui va se mettre en place en France, vous obligera à avoir un permis français, sauf si vous êtes naturalisé belge.

Par **systeme d**, le **07/01/2013 à 15:35**

OK OK TUISISSE

merci

j'ai tout compris!!!!

salutations

SYSTEME D